

DEC180825DR14

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Marc Bouclet, à Mme Gersende Fort et à Mme Nicole Lhermitte pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5219 intitulée Institut de mathématiques de Toulouse (IMT)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'UMR5219 intitulée Institut de Mathématiques de Toulouse ;

Vu la décision DEC171610INSMI du 19 juin 2017 portant nomination de M. Vincent Guedj directeur de l'unité susvisée ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à M. Jean-Marc Bouclet, PU, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marc Bouclet, délégation est donnée à Mme Gersende Fort, DR, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marc Bouclet et de Mme Gersende Forte, délégation est donnée à Mme Nicole Lhermitte, IR, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 144 000 HT, seuil en vigueur au 01/01/2018.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à _____, le _____

Le directeur d'unité

M. Vincent Guedj